

## - La prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique- (10pts)

Longtemps peu prise en compte dans la fonction publique, la prévention des risques psychosociaux (RPS) était peu utilisée et reposait surtout sur la médecine de prévention. Les dix dernières années ont vu émerger l'idée selon laquelle la fonction publique est un milieu de travail comme un autre, exposé aux RPS, avec notamment la prévalence de conflits de valeur. Les études sur la qualité de vie au travail dans la fonction publique ont été intégrées aux études réalisées par le Ministère du Travail. Le bilan social, rendu obligatoire dans les services de l'Etat par un décret de 2011 et au contenu riche, présente les principales données sociales chiffrées des deux années précédentes, et représente un outil de la prévention des RPS. Il en va de même des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) dont l'une des missions est l'identification et <sup>la</sup> proposition de moyens de prévention des RPS. En outre, un accord a été signé en 2013 avec les organisations syndicales sur ce thème. En résulte pour chaque service l'obligation d'élaboration d'un plan de prévention, contenant une évaluation et une liste des risques, ainsi qu'un plan d'action accompagné d'indicateurs (absentéisme, turn-over, taux de visite chez un médecin de prévention). La généralisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DURP) va sans doute dans le bon sens et doit s'accompagner de résultats concrets.